



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 Novembre
63600 AMBERT
SIRET : 200 070 761 00016

Marché passé selon une procédure formalisée, en application des articles L.2124-2 et suivants du Code de la commande publique.

B - Objet de la consultation.

Mission de suivi-animation d'une OPAH-RU

Référence : 2026-ADT-202

Nature du marché : ☐ Travaux ☐ Fournitures ☒ Services

Procédure formalisée : ☒ Appel d'offres ouvert ☐ Appel d'offres restreint ☐ Autre :

C - Déroulement de la consultation

- Publicité : Site internet +BOAMP + JOUE ;
- Date et heure limites de réception des plis : 27/07/2026 à 13h30 ;
- Date d'ouverture des plis : 27/07/2026 à 13h30 ;
- Date de la réunion d'analyse et attribution des plis : 10/09/2026 ;
- Délai de validité des offres : 150 jours ;
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : ☐ NON OU ☒ OUI

AR Prefecture

063-200070761-20260911-2026_ADT_088-AR
Reçu le 29/09/2026

D - Composition de la commission d'appel d'offres**D1- Membres à voix délibérative :**

Nom et prénom	Qualité
FORESTIER Daniel	Président
GIRAUDEAU Igor	Titulaire
PROVENCHÈRE Arnaud	Titulaire
TOURNEBISE Patrick	Titulaire
FAVERSIENNE Michel	Titulaire
DAUPHIN François	Titulaire
DORÉ Didier	Suppléant
DORIATH Thierry	Suppléant
MÉNAGER Marc	Suppléant
FACY Chantal	Suppléant
PRUNIER Valérie	Suppléant

D2- Personnes présentes à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité / fonction
GIRARD Hélène	DGSA Finance et commande publique
CHANTEGREL Élodie	Responsable du service urbanisme et habitat
KAFIL Chamseddine	Responsable du service commande publique et affaires juridiques

E – Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 6 (Président + 5 titulaires) — Quorum requis : 4

Nombre de membres à voix délibérative présents ou représentés en séance : 6

■ Le quorum est atteint : NON ☐ OUI ☒

La commission

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres : KAFIL Chamseddine, responsable de la commande publique et des affaires juridiques ;

F – Examen des candidatures**F1- Examen des candidatures :**

Nombre de candidatures reçues : _____

☒ Toutes les candidatures ont été admises (garanties professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes — art. L.2142-1 et R.2144-1 et s. CCP)☐ Candidature(s) rejetée(s) pour insuffisance de capacités ou pièces manquantes :

- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;

F2- Régularité des offres (art. L.2152-1 CCP) :

Nombre de plis reçus : _____

Dans les délais : _____ Hors délais non examinés : _____

Décision de la commission relative à la régularité des offres :☒ Aucune offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée ;☐ Offre(s) écartée(s) pour irrégularité (offre incomplète ou ne respectant pas les exigences de la consultation ou la législation applicable) :

- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;

☐ Offre(s) écartée(s) pour caractère inacceptable (prix excédant les crédits budgétaires alloués au marché) :

- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;

☐ Offre(s) écartée(s) pour caractère inapproprié (sans rapport avec le besoin, ne pouvant y répondre sans modification substantielle)

- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;

AR Prefecture

063-200070761-20260911-2026_ADT_088-AR
Reçu le 29/09/2026

Préciser les offres concernées et les motifs : _____

F3- Caractère anormalement bas (art. L.2152-5, R.2152-3 à R.2152-5 CCP) :

- ☐ Aucun doute sérieux sur le caractère anormalement bas d'une offre ;
☒ Ne déclare pas l'offre anormalement basse ;
☐ Offre(s) déclarée(s) anormalement basse(s) et rejetée(s) :

- _____ ;
- _____ ;
- _____ ;

G - Classement des offres

■ Décision de la commission relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission :

- ☒ retient le classement des offres proposé ;
☐ demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- o Pour : 6
o Contre : 0
o Abstentions : 0

AR Prefecture

063-200070761-20260911-2026_ADT_088-AR
Reçu le 29/09/2026

H - Avis d'attribution

Attributaire proposé : CITEMETRIE

Montant de l'offre retenue : 753 065 € HT

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable :

- ☒ pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- ☐ pour rendre le marché infructueux ;
- ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- ☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

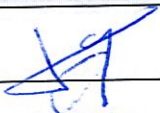
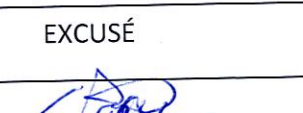
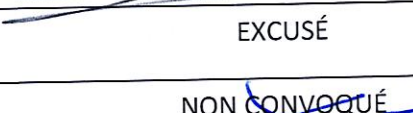
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

AR Prefecture

063-200070761-20260911-2026_ADT_088-AR
Reçu le 29/09/2026

I – Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER (Président)	
Igor GIRAudeau (Titulaire)	
Arnaud PROVENCHÈRE (Titulaire)	
Patrick TOURNEBISE (Titulaire)	EXCUSÉ
Michel FAVERSIENNE (Titulaire)	
François DAUPHIN (Titulaire)	
Didier DORÉ (Suppléant)	EXCUSÉ
Thierry DORIATH (Suppléant)	NON CONVOQUÉ 
Marc MÉNAGER (Suppléant)	NON CONVOQUÉ
Chantal FACY (Suppléante)	NON CONVOQUÉE
Valérie PRUNIER (Suppléante)	NON CONVOQUÉE